

**Réponse du Conseil administratif du 22 août 2024 à la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Annina Pfund et Mary Pallante: «De l'air à la place Dorcière!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'emplacement actuel de la gare routière qui n'a plus sa raison d'être;
- l'engorgement au centre-ville à toute heure de la journée;
- le trafic intense dans le quartier de la gare, les quais et le pont du Mont-Blanc;
- la pollution engendrée par les gaz d'échappement des poids lourds;
- les manœuvres difficiles pour les cars dans les rues attenantes;
- la possibilité de rejoindre une gare routière délocalisée, par les transports en commun, train, puis par la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) dans quelques années;
- les nombreuses études faites constatant cette situation bloquée;
- le manque de volonté des pouvoirs publics d'avoir un projet commun,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève et les différents partenaires caristes afin:

- de faire au Conseil municipal un point de situation des nombreuses études qui ont analysé l'impact de la gare routière au centre-ville, ses nuisances et sa possible délocalisation;
- de chercher, notamment sur la base des diverses études déjà effectuées, un lieu adéquat pour une gare routière en ville de Genève;
- de réhabiliter la place Dorcière en un lieu plus agréable.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif précise tout d'abord que l'ensemble des études menées sur ce dossier, afin de trouver un nouveau fonctionnement et potentiellement une nouvelle localisation de la gare routière, ont été réalisées en collaboration étroite avec l'Office cantonal des transports (OCT) et les partenaires caristes et acteurs touristiques.

Le Conseil administratif présente ci-après un bref historique des études réalisées, les accords obtenus à ce jour et enfin les actions et études en cours. L'opportunité de délocaliser tout ou partie de la gare routière a fait l'objet d'une réflexion menée entre 2011 et 2016 avec les partenaires concernés et suivie dans le cadre de la commission de surveillance de la gare routière qui réunit ces derniers.

L'étude «Gare routière, mise à jour du diagnostic de fonctionnement et de l'évolution des besoins des utilisateurs», menée en avril 2011, a permis d'actualiser les connaissances relatives à l'organisation et au fonctionnement de la gare routière, de confirmer la nature des dysfonctionnements et de connaître les tendances d'évolution des activités. Cette étude a conclu à la nécessité du maintien de la gare routière au centre-ville pour les lignes régionales et touristiques. Quant aux lignes internationales, il est apparu opportun de les relocaliser hors du centre-ville, moyennant une bonne connexion avec le réseau des transports publics.

A la suite de l'étude de «déplacement de la gare routière de Genève», réalisée en 2013-2014, des négociations ont été menées en 2013 avec l'Etat de Genève et l'Aéroport International de Genève (AIG) en vue de relocaliser le terminus des lignes internationales sur le site de l'AIG. Ce dernier n'offrait pas la possibilité de gérer la totalité des lignes internationales: l'insuffisance de l'espace à disposition compte tenu des usages à assurer et les implications en termes de gestion n'ont pas permis cette relocalisation. Dès lors, il a été décidé de maintenir le terminus des lignes internationales à la place Dorcière.

L'opportunité de relocaliser ailleurs en ville les lignes régionales et touristiques a également été étudiée. Pour les lignes touristiques et excursions, le site de la place Dorcière s'est avéré le plus opportun à la fois en termes d'attractivité et de proximité de la gare CFF. Les lignes régionales ont quant à elles été rabatées sur les gares Léman Express dès la mise en service de ce dernier, renforçant ces pôles multimodaux tout en libérant de l'espace à la place Dorcière. Le site de la gare routière continue donc à accueillir les lignes internationales et les excursions, dont les skibus en saison depuis 2019.

En 2019-2020, de nouvelles études sont réalisées afin de définir un concept d'accueil des autocars avec pour objectif de trouver un autre site pour les lignes internationales, de conserver en ville de Genève un nombre de places de car adapté favorisant la pose-dépose dans l'hypercentre tout en libérant la place Dorcière et les sites touristiques sensibles. Ces études ont permis, en 2021, de faire valider par tous les acteurs le déplacement des lignes internationales au P47, proche de l'aéroport et doté d'une liaison directe avec le tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS).

L'enjeu est désormais de définir comment et où positionner les lignes de cars restantes (lignes dites alpines et lignes touristiques).

En mars 2021, le Conseil administratif a pris les décisions ci-après:

- maintenir à court et moyen termes la gare routière à la place Dorcière pour l'accueil des lignes internationales, touristiques et d'excursions avec une capacité de six places;
- engager un aménagement proportionné pour améliorer l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite, sécuriser les cheminements piétons et planter de nouveaux arbres;
- rénover le pavillon d'accueil de la gare routière;
- engager de nouvelles réflexions avec tous les partenaires afin de définir les orientations à plus long terme: localisation des lignes alpines et touristiques, localisation des aires périphériques d'attente et de lavage, etc.

En 2022, un crédit d'étude a été déposé au Conseil municipal pour poursuivre les réflexions en termes de relocalisation des lignes restantes et pour lancer un concours d'aménagement de la place. Ce crédit a été voté par le Conseil municipal le 3 octobre 2023. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité poursuit les échanges avec les partenaires et va préparer cette année encore les documents nécessaires au choix des mandataires. Un concours d'aménagement sera probablement lancé en 2025 dès lors que tous les partenaires auront défini les modalités de gestion des lignes restantes.

Enfin, le Conseil administratif assure que toutes les mesures sont prises afin d'atteindre rapidement un compromis pour la gestion de cette activité en ville de Genève et tient à rassurer le Conseil municipal et les motionnaires de sa volonté à rendre la place plus agréable tout en répondant aux besoins des visiteuses et visiteurs ainsi que des citoyennes et citoyens.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*